

*Investissement Canada—Loi*

Je regrette de voir le gouvernement démissionner tout bonnement ou prétendre que faute d'autres solutions il va devoir abolir l'Agence et laisser le champ libre aux capitalistes étrangers. Au contraire, il faut que l'Agence demeure et que nous nous employions à renforcer son rôle. Ainsi que les syndicats l'ont fait au début du XX<sup>e</sup> siècle, nous devons faire preuve d'une plus grande solidarité avec les autres peuples du monde. Il nous faut insister auprès des autres nations pour que les multinationales se montrent raisonnables.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il des questions ou des observations suite au discours du député? La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député d'Algoma (M. Foster).

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir débattre ce projet de loi. On voit avec la loi sur Investissement Canada, qu'on nous propose, que les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter de l'attitude que le premier ministre (M. Mulroney) a adopté à l'endroit des États-Unis dès son élection et la prestation de son serment d'office. Avant même d'en informer la presse ou les députés, il s'est empressé d'aller dire aux Américains, à Washington, qu'ils pouvaient venir acheter à leur guise au Canada, sans craindre d'être importunés. Le projet de loi à l'étude n'est qu'une autre manifestation de cette attitude.

Voyons un peu de quelle façon le premier ministre conçoit le Canada. Pour lui, nous sommes en quelque sorte une succursale de Washington. C'est ce qu'il a toujours cru en matière d'affaires étrangères et d'investissement, depuis le moment où il chantait *Danny Boy* sur les genoux du colonel McCormick, à Baie-Comeau, dans sa circonscription. De façon générale, le Canada pour lui est le vassal des États-Unis. Du temps qu'il était président de l'*Iron Ore of Canada* lorsque les autorités de Cleveland lui ont ordonné de fermer les usines à Sept-Îles et à Schefferville, Brian leur a obéi. Cette vassalité se reflète dans le projet de loi à l'étude.

Et elle trouble beaucoup les Canadiens. De toute évidence, il y a eu beaucoup d'investissements étrangers au Canada par le passé. Nous avons besoin de beaucoup de capitaux étrangers, mais nous voulons que ce soit à nos conditions. Nous ne voulons pas ouvrir toutes grandes nos portes aux sociétés américaines qui voudraient acquérir l'actif de petites entreprises canadiennes qui se sont bien tirées d'affaires jusqu'ici et qui se préoccupent non seulement de leur propre bien-être économique, mais aussi de celui de l'ensemble des Canadiens. Nous ne voulons pas que ces sociétés américaines élargissent leurs débouchés au Canada pour ensuite fermer leurs usines dans notre pays et nous obliger à nous approvisionner uniquement aux États-Unis. C'était la raison d'être de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cette agence atteignait assez bien l'objectif visé. Je doute qu'elle ait vraiment dissuadé beaucoup d'étrangers d'investir au Canada.

● (1130)

Jetons un coup d'œil sur les capitaux étrangers investis au Canada pendant les années d'activité de l'Agence. Entre 1964 et 1973, les investissements étrangers représentaient en moyenne 690 millions de dollars par année. Après l'établissement de l'AEI en 1974, ils atteignaient en moyenne 1,4 milliard de dollars. Au cours des quatre dernières années, l'investissement étranger représentait en moyenne 2 milliards de

dollars par année. En 1983, l'apport de capitaux au Canada s'est élevé à 2,8 milliards de dollars.

Ces investissements devaient tous être avantageux pour le Canada. Ce n'est certainement pas être trop exigeant que de demander à un investisseur étranger de garantir que ses investissements procureront certains avantages au Canada. Il n'est pas raisonnable qu'une société refuse de fournir de telles garanties et dise qu'elle veut nos débouchés, mais qu'elle tient à ce que la fabrication et la recherche, de même que la gestion, se fassent aux États-Unis. Je ne pense pas que nous refusions qui que se soit qui veuille procurer des avantages au Canada. Si nous examinons les opérations de l'Agence pendant cette même période, on constate que 92 p. 100 des demandes ont été approuvées. Depuis 1982, quand l'Agence a simplifié, modernisé et mis à jour ses règlements, elle a approuvé 97 p. 100 des demandes présentées.

Ces chiffres ne sont pas assez détaillés pour montrer dans quelle mesure nous réussissions à obtenir que la nouvelle entreprise soit gérée localement ou qu'elle obtienne une plus grande part du marché international. Ils ne montrent pas dans quelle mesure nous avons pu promouvoir les activités de recherche et de développement au Canada. Le premier ministre a renoncé à cet outil de négociation lors de sa première visite à Washington, avant même de rencontrer le Parlement ou la presse canadienne. Il a déclaré que le Canada ferait ce que les États-Unis voudraient à propos du Programme énergétique national, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et des dépenses en matière de défense. Il aurait dû se servir du pouvoir de l'Agence pour négocier quelque chose de mieux pour le Canada. A mon avis, le premier ministre ne s'est pas montré très bon négociateur. Le système américain n'est pas monolithique; le président ne possède pas tous les pouvoirs. Le Congrès et le Sénat en ont beaucoup. Lorsqu'on négocie, on doit le faire à partir d'une position de force et se servir de tous les outils dont on dispose.

Dans un article publié le 15 janvier sur la première page du *Chronicle Journal* de Thunder Bay, on dit que le sénateur Larry Craig, un républicain de l'Idaho, et Jim Weaver, membre du Congrès et démocrate de l'Orégon, ont présenté au Congrès un projet de loi visant à limiter les importations de bois mou canadien à 25 p. 100 de la demande aux États-Unis. C'est environ 8 p. 100 de moins que les quantités importées à l'heure actuelle. Cette décision entraînerait la fermeture d'usines dans le nord-ouest et le nord-est de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le Congrès a fixé à février le début des audiences à ce sujet.

Il suffit de se reporter deux ans en arrière, aux audiences de la Commission du commerce international qui ont duré 33 semaines et à celles que le secrétaire au Commerce a fait tenir en même temps, pour s'apercevoir de la tendance marquée au protectionnisme qui existe au sein du Congrès américain. Si nous voulons réagir, nous devons employer tous les moyens de négociation à notre disposition. L'Agence d'examen de l'investissement étranger pourrait de toute évidence être utile. Nous ne devons pas abandonner notre position de force. Il m'intéressera de voir si par suite de la mesure proposée par ces deux dirigeants du Congrès, dont l'un préside le sous-comité interne des mines et des forêts, les fournisseurs canadiens vont perdre 8 p. 100 du marché américain de bois mou. Il sera intéressant de voir si notre gouvernement va laisser les Américains agir à